- 27 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Melun. Brince-Club de Fontainebleau. But: distractions; réunion pour jouer au bridge. Siège social: 142, rue Grande, à Fontainebleau.
- 27 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. Club sportif de la Presse paritienne. But: pratique de tous les sports et asturer à tous ses membres l'éducation physique rationnelle nécessaire à la pratique des oports. Siège social: 100, rue Réaumur, Paris.
- 28 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de police. Fédération nationale des donneurs de sans de France et d'outre-mer. But: code général des donneurs de sang; devoirs des donneurs et défense de leurs droits, Siège social: 56, rue de La Rochefoucauld, Paris.
- 28 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Union départementale des clues de jeunes. But: action sociale et culturelle. Siège social 7 bis, place du Capitole, Toulouse.
- 29 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de la Vendée. Amicale des écoles publiques du Bourg-sous-la-Roche But: maintenir entre anciens et anciennes élèves des relations d'amitié et de camaraderie. Siège social: salle des fêtes de l'amicale laïque, le Bourg-sousla-Roche.
- 29 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. Atalante, association sportive du collège moderne de jeunes filles de Joigny. But: organiser et favoriser la pratique de sports par les élèves fréquentant l'établissement. Siège social collège moderne, à Joigny.
- 80 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture du Blanc. Cantine scolaire de Villiers. But: fournir aux enfants des écoles publiques de la commune qui ne peuvent prendre le repas de midi dans leur famille un repas chaud les jours de classe. Siège social: mairie de Villiers.
- 30 janvier 1949. Déclaration à la préfecture de Marseille. Ameale des malades et anciens malades du Petit-Arbois. But: entr'aide morale et maternelle. Siège social: sanatorium du Petit-Arbois, à Aix-en-Provence.
- de Nancy. Foren Sant-Michel. But: protection des intérêts matériels et formation morale de la jeunesse téminine étudiante de Nancy. Siège social 23, rue Saint-Michel, Nancy.
- 31 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay le-Comte. Association d'éducation populaire de Cheffois. But: gestion financière et soutien des écoles libres. Siège social: salle paroissiale, Cheffois.
- 31 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Orléansville. L'École primaire sportive Orléansville (E. P. S. O.). But: organiser, favoriser la pratique des sports par les élèves de l'école, représenter l'école dans les épreuves sportives scolaires. Siège social: à l'école de garçons, dans le local de la Ligue française de l'enseignement, à Orléansville.
- B1 janvier 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Mauriac, Association Familiale Rurale DE SAINT-CHRISTOPHE-LES-GORGES. But: défense des intérêts matériels et moraux des familles. Slège social mairie de Saint-Christophe-les-Gorges.
- 1er février 1919. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. La Jeunesse rurale du Vivarais. But: entr'aide financière et morale entre ses achérents. Siège social: 25, faubourg Saint-Didier, Aubenas.
- ler février 1919 Déclaration à la préfecture de police. Association pour l'entr'aide des intellectuels juirs émignés en France. But: entr'aide sous toutes ses formes, action morale et sociale, consultations de toute nature, organisation de réunions d'information et, en général, tout objet pouvant se rattacher à ces activités. Siège social: 224, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris,

- 1er février 1949. Déclaration à la préfecture de l'Aude. Association d'entr'aide des pupilles et anciens pupilles de l'Etat relevant du dépariement de l'Aude. But: solidarité entre pupilles, aide morale et matérielle destinée à compléter l'action tutélaire de l'administration. Siège social: direction départementale de la population, 57, boulevard Barbès, Carcassonne.
- 2 février 1949. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. AMICALE DE LA CLASSE 1946. But: réunions et manifestations d'amitié, entr'aide. Siège social: 39, rue du Pont, à Auxerre.
- 2 février 1949. Déclaration à la préfecture de Rodez. GROUPEMENT DES SALLES PAMILIALES DU ROUERGUE. But: cinéma familial. Siège social: au presbytère, à Gages.
- 2 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. Association des crèches et pouponnières pour enfants d'étudiants. But: garder les enfants d'étudiants pendant la durée des cours, de huit heures à dix-neul heures; assurer à ces enfants l'hygiène et tous les soins nécessaires à leur bien-être. Siège social: maison de la médecine, 6, rue Férou, Paris.
- 3 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture d'Aumale. Le Foyer RURAL DE BÉNI-SLIMAN. But: éducation et information technique et émancipation intellectuelle et sociale des membres. Siège social: Béni-Sliman, commune mixte de Tablat, département d'Alger.
- 3 février 1919 Déclaration à la sous-préfecture de Brest. CLUB DES CINÉASTES AMATEURS DE BREST. But: développement et compréhension des joies et beaulés du cinéma d'amateurs par l'organisation de séances familiales. Siège social: syndicat d'initiative, cité commerciale, à Brest.
- 3 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. Association des parents d'étalves du cours complémentaire de Saint-Jean-de-Monts. But: amélioration des conditions matérieiles et morales des élèves et particulièrement secourir les élèves nécessiteux et faciliter les rapports entre les parents et l'administration. Siège social: mairie de Saint-Jean-de-Monts,
- 3 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. Association d'Éducation Populaire de l'Institution Saint-Louis-de-Conzague, Châteaulin. But: œuvres d'éducation populaire. Siège social: 63, Grand'Rue, Châteaulin.
- 3 février 1949. Déclaration à la préfecture de police. L'Office social des sages-femmes françaises change son titre et devient Office social et professionnel des sages-femmes et des puénicultrices francaises. But: entr'aide, documentation, orientation, perfectionnement, revalorisation professionnelle et action éducative et sanitaire de protection maternelle et infantile. Siège social: 2, rue Emile-Faguet, Paris.
- B février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Gontier. Véloce-Club de Château-Gontier. But: pratique du cyclisme. Siège social: 40. Grande-Rue, Château-Gontier.
- 4 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Sens. Association des Chasseurs de Villeneuve-l'Archevêque. But: protection et conservation du gibier. Siège social: mairie de Villeneuve-l'Archevêque.
- 4 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. Association familiale rurale. But: défense des intérêts moraux et matériels des familles, éducation populaire, toutes activités ayant trait à la jeunesse et à l'enfance. Siège social: mairie de Luzoir.
- 4 février 1919. Déclaration à la préfecture d'Oran. Union française des œuvres Laïques d'Éducation Physique du département d'Oran. But: organiser et contrôler l'éducation physique et le sport au soin des sections postscolaires. Siège social: 41, place de Sébastopol, à Oran.
- 4 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Corbell. Amcale-Sport-Boules. But: pratique du sport de jeux de boules en plein air. Siège social: 2 bis, avenue Olivier-d'Ormesson, Sucy-en-Brie.

- 4 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Cosne. Société amicale des sapeurspompiens de la Charité-sur-Loire. But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour objet le perfectionnement de l'instruction du comps; porter à ses membres actifs un secours immédiat en cas d'accident, de maladie ou de misère. Siège social: mairie de la Charité-sur-Loire.
- 4 février 4919. Déclaration à la sous-préfecture de Manies. CLUB SAINT-VINCENT. But: utilisation des loisirs des sociétaires avec consommation limitée aux vins. Siège social: chez le président, ruelle des écoles, Evecquemont.
- 4 février 4949. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des combattants du métropolitain (réseau des surfaces) change son titre et devient Les Combattants de la récie autonome des transports parisjens (R. A. T. P.). Siège social: 48, rue de Vézelay, Paris.
- 7 février 1919. Déclaration à la préfecture de police. Sociéré de Chasse de la Loge-de-Doue. But: amélioration de la chasse, protection et repeuplement du gibier, exercice de la chasse, destruction des animaux nuisibles, protection des récoltes sur le domaine de la Loge-de-Doue. Siège social: 71, rue Servan, Paris.
- 7 février 1949: Déclaration à la sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot, Orchestre Philare MONIQUE VILLENEUVOIS, But: former des musiciens des deux sexes, pratiquer la musique et développer l'art musical. Siège social: 21, rue Saint-Etienne, Villeneuve-sur-Lot.
- 8 février 4949. Déclaration à la préfecture de police. Le Mouvement socialiste unitaire et démocratique change son titre qui devient Parti socialiste unitaire et modifie la composition de son bureau. Le siège de l'association est transféré du 6 bis, rue Campagne-Première, Paris, au 15, rue Daubenton, Paris.
- 9 février 1949. Déclaration à la sous-préfecture de Cholet, Association Saint-Martin, But ; fonder, entretenir et développer des œuvres, sociales à Montigné-sur-Moine, Siège social; salle Saint-Joseph, Montigné-sur-Moine,
- 12 février 1919. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. Bridge-Club Marmandas. But: pratique du jeu de bridge. Siège social 23, rue Léopold-Faye, Marmande.
- 15 février 1949. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. Les Ménestrells. But: susciter, le goût du public de Versailles pour la musique, le théâtre, le chant; secourir les membres de l'association dans le besoin. Siège soclal: 3, rue Coste, Versailles.
- 16 février 1919. Déclaration à la sous-prétecture de Saint-Dizier. Rayon sportir Bragand. But: pratique des sports. Siège social: 1, rue de la Place, Saint-Dizier.
- 18 février 1919. Déclaration à la préfecture de police. Unos gérénale des agents suréneurs, section de la préfecture de police. But: défense des intérêts des associés. Siège social préfecture de police, Paris.

## ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES (Décret du 16 août 1901.) (Décret-loi du 12 avril 1939.)

- 20 août 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Côte-d'Or le 4 février 1949.) UNION DES GARIBALDIENS ET VOLONTAIRES ITALIENS DANS L'ARMÉE FRANÇAISE. But: resserrer les liens d'amitié francoitalienne et défendre les intérêts matériels et moraux de la colonie italienne. Siège social 3 M. Travo, 25, place Bossuet, Dijon.
- 20 janvier 1949. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de Vaucluse du 45 février 1949.) HELVETIA. But: société suisse de bienfaisance; aide aux Suisses. Siège social: 29, rue des Trois-Faucons, Avignon.

Paris, - Imp. des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.